



**CENTRE D'ÉTUDES
CONSTITUTIONNELLES
ET POLITIQUES**

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS PARIS II

Colloque

**Vendredi 10 juin et
Vendredi 17 juin 2016**

La notion de constitution dans
la doctrine constitutionnelle
de la III^e République

Salle des Conseils - Université Panthéon-Assas
12, place du Panthéon Paris V^e
Aile Soufflot - Escalier M

ENTRÉE LIBRE - SANS RÉSERVATION

Vendredi 10 juin

Matinée

Présidence : Pr. Guillaume Drago

10 h 00 : Armel Le Divellec (Paris II) : Ouverture, questions préalables

10 h 30 : Elina Lemaire (Dijon) : Les premiers pas de la vulgate
avant Esmein

11 h 15 : Jean-Louis Halpérin (E. N. S.) : Saleilles

11 h 45 : Philippe Lauvaux (Paris II) : Esmein

12 h 30 - 14 h 30 : Pause déjeuner

Après-midi

Présidence : Pr. François Saint-Bonnet

14 h 30 : Armel Le Divellec (Paris II) : Chavegrin, Geouffre
de Lapradelle et Gidel

15 h 15 : Olivier Jouanjan (Paris II) : Duguit

16 h 00 : Guillaume Drago (Paris II) : Jèze et Bonnard

Vendredi 17 juin

Matinée

Présidence : Pr. Armel Le Divellec

10 h 15 : Eric Maulin (Strasbourg) : Carré de Malberg

11 h 00 : Jacky Hummel (Rennes I) : Maurice Hauriou

11 h 45 : Alain Laquière (Paris V) : Barthélémy, Duez, Mestre, Laferrière

12 h 15 : Julie Benetti (Paris I) : Mirkine-Guetzévitch

12 h 30 - 14 h 30 : Pause déjeuner

Après-midi

Présidence : Pr. Dominique Chagnollaud de Sabouret

14 h 30 : Agnès Roblot-Troizier (Paris I) :
La jeune génération émergente (I) : Marcel Waline

15 h 00 : Jean-Marie Denquin (Paris X) :
La jeune génération émergente (II) : Capitant, Prélot, Burdeau

16 h 00 : Cécile Bargues-Guérin (Paris X) :
La jeune génération émergente (III) : Eisenmann et Pinto

17 h 00 : Constance Grewe (Strasbourg) : Propos de conclusion

La notion de constitution dans la doctrine constitutionnelle de la III^e République

La constitution est extrêmement valorisée aujourd'hui, en France, dans le discours juridique.

Cependant, curieux paradoxe, si les études de droit constitutionnel foisonnent, la notion de constitution elle-même ne fait pas l'objet d'un investissement conceptuel et théorique très poussé dans la doctrine publiciste, à l'inverse de ce qu'il est possible d'observer chez nos homologues américains ou germaniques.

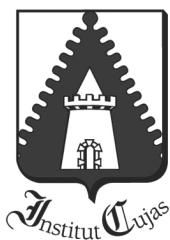
Cette lacune paraît venir de loin mais le constat mérite d'être interrogé plus attentivement.

Le présent colloque se propose d'examiner la doctrine de la période « classique » de la science française du droit public, entre 1870 et 1940, à travers ses auteurs connus et moins connus, pour tenter de discerner dans quelle mesure s'est élaborée la manière (ou les manières) dont les juristes français pensent, tant bien que mal, la constitution aujourd'hui.

Responsabilité scientifique : A. Le Divellec



**CENTRE D'ÉTUDES
CONSTITUTIONNELLES
ET POLITIQUES**
UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS PARIS II



Salle des conseils de l'Université Panthéon-Assas Paris II
12, place du Panthéon - 75005 PARIS
2^e étage - Escalier M - aile Soufflot